



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-LOUIS
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

PUBLICATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS LA CONNAISSANCE OU UN NIVEAU DE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS ÉTAIT EXIGÉ OU SOUHAITABLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, qu'en vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, notre municipalité est tenue de publier l'information suivante sur son site internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **exigé** (nécessaire) : **0**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **souhaitable** (un atout) : **0**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, situé au 117 rue St-Louis, à Saint-Marcel-de-Richelieu, du lundi au jeudi entre 8h00 et 12h00, 13h00 et 16h00.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce vingt-sixième jour du mois de mars 2025.

Julie Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière